

## Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 septembre à vingt heures,  
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Sombacour,  
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire de la commune de Val-d'Usiers.

**Etaient présents :**

André BACH, Danièle BASSIGNOT, Solange BOLE, Sandrine BORNE, Charline BOURDIN, Amanda BOUVET, Yves CHABOD, Arnaud COURVOISIER, Aurélien DORNIER, Adeline DORNIER, Julien DIRUY, Sylvie GILLE, Gwénaëlle GIRARD, Bruno JEANNIN, Ahmed KALLAL, Xavier MOYSE, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Chloé VISENTINI, Véronique VIENNET.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Amélie SUMKA (procuration à Ad. DORNIER), Yvan MARTINET (procuration à A. BACH).

**Absent excusé :**

Sébastien RAPHAT.

**Secrétaire de séance :** Xavier MOYSE.

La séance est ouverte à 20h00.

### **Nomination d'un secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Monsieur Xavier MOYSE pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le procès-verbal du 3 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.**

## **Délibération n°20260409\_001 : Installation de caméras de surveillance**

Monsieur l'Adjoint au Maire André BACH présente le dossier concernant l'installation de caméras de surveillance sur l'ensemble du village. On observe de la casse, des dépôts de déchets sauvages principalement le week-end, ainsi que des nuisances (bruit, etc...).

Il convient de mieux protéger les espaces publics en installant 12 caméras de surveillance positionnées sur les zones communales définies par la mairie.

L'installation suppose d'amener l'électricité à certains endroits d'où la présentation de deux devis : un pour l'achat du matériel et le second pour l'alimentation électrique. Une maintenance trimestrielle sera également prévue.

Un dossier de demande de subvention sera déposé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide :**

- **D'INSTALLER** 12 caméras de surveillance pour un montant de 20 672,00 € HT avec l'entreprise MICRO-ONLINE 25580 Les Premiers Sapins ;
- **DE CREER** une alimentation électrique sur les points non alimentés pour un montant de 18654,70 € HT avec l'entreprise ELECTRICITE MATHEZ 25520 Val-d'Usiers ;
- **DE DONNER POUVOIR AU MAIRE** pour déposer un dossier de demande de subvention et pour signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 septembre 2026

La publication le 8 septembre 2026

|                                                                                                                          |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <div> <div>Code INSEE</div> <div> <div>COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET EAU 47650</div> <div>Service</div> </div> </div> | <div>DM 2026</div> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|

20260409\_002

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 23  
 Nombre de membres présents 20  
 Nombre de suffrages exprimés 22  
 VOTES : Contre Pour 22  
 Date de convocation : 28/08/2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le QUATRE SEPTEMBRE, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de DORNIER AURELIEN, Président.

Objet : Décision modificative n1 : virement du chapitre 011 au chapitre 014 pour un montant de 5 000 euros.

| Désignation                                      | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 61523 : Réseaux                                | 5 000.00 €                     |                                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b> | <b>5 000.00 €</b>              |                                  |
| D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom      |                                | 5 000.00 €                       |
| <b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>    |                                | <b>5 000.00 €</b>                |

Signataires :

Certifié exécutoire par DORNIER AURELIEN, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/09/2026 et de la publication le 04/09/2026.

A Val-d'Usiers, le 04/09/2026.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



|            |                                            |         |
|------------|--------------------------------------------|---------|
| Code INSEE | COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET EAU 47650 | DM 2026 |
|            | Service                                    |         |

20260409 - 003

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

### DECISION MODIFICATIVE N° 5

Nombre de membres en exercice 23  
 Nombre de membres présents 20  
 Nombre de suffrages exprimés 22

VOTES : Contre Pour 22

Date de convocation : 28/08/2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le QUATRE SEPTEMBRE, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de DORNIER AURELIEN, Président.

Objet : DECISION MODIFICATIVE : révision de crédit pour une avance du budget général au budget eau. Augmentation de crédits au 1687 en dépenses et en recettes d'investissements pour un montant de 160 000 euros.

| Désignation                                       | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 16878 : Remboursements des autres dettes        |                                | 160 000.00 €                     |
| <b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b> |                                | <b>160 000.00 €</b>              |
| R 16878 : Remboursements des autres dettes        |                                | 160 000.00 €                     |
| <b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b> |                                | <b>160 000.00 €</b>              |

Signataires :

Certifié exécutoire par DORNIER AURELIEN, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/09/2026 et de la publication le 04/09/2026.

A Val-d'Usiers, le 04/09/2026.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



## Délibération n°20260409\_03B : Avances Au Budget EAU

### Vu

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux budgets annexes et aux mouvements financiers entre budgets ;
- La délibération en date du 27/02/2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 du Budget Général ;
- La délibération en date du 27/02/2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de l'Eau ;
- La nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du service public de l'eau ;

### Considérant

Que le Budget Annexe de l'Eau dispose de recettes à venir correspondant notamment aux **redevances dues par les usagers du service de l'eau**, lesquelles seront prochainement facturées ;

Que le **calendrier de facturation** de ces redevances entraîne toutefois, à ce jour, un **besoin temporaire de trésorerie** sur le Budget Annexe de l'Eau afin de permettre le règlement des dépenses courantes et d'assurer la continuité du service ;

Qu'afin de répondre à ce besoin ponctuel de trésorerie, il est proposé d'accorder au Budget Annexe de l'Eau une **avance exceptionnelle du Budget Général**, d'un montant maximal de **160 000 €** ;

Que cette avance constitue une opération temporaire et que son **remboursement interviendra au plus tard le 31 décembre 2026**, dès encaissement des recettes issues notamment de la facturation des redevances des usagers ;

Que cette opération nécessite la réalisation de **décisions modificatives au sein du Budget Général et du Budget Annexe de l'Eau**, afin d'inscrire les crédits nécessaires à cette avance et à son remboursement ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

### DÉCIDE :

#### **Article 1 – Autorisation de l'avance**

D'autoriser le versement par le **Budget Général au Budget Annexe de l'Eau** d'une avance exceptionnelle de trésorerie d'un montant **maximal de 160 000 €**.

Le montant effectivement versé pourra être inférieur à ce plafond en fonction des besoins réels de trésorerie du Budget Annexe de l'Eau.

#### **Article 2 – Objet de l'avance**

Cette avance a pour objet de répondre à un **besoin temporaire de trésorerie** du Budget Annexe de l'Eau, lié au décalage entre les dépenses du service et l'encaissement prochain des recettes provenant notamment des **redevances facturées aux usagers**.

### **Article 3 – Remboursement**

Le Budget Annexe de l'Eau s'engage à rembourser au Budget Général l'intégralité de l'avance consentie **au plus tard le 31 décembre 2026.**

Le remboursement interviendra dès que la situation de trésorerie du Budget Annexe de l'Eau le permettra, notamment après l'encaissement des recettes issues de la prochaine facturation des redevances des usagers.

### **Article 4 – Décisions modificatives**

D'autoriser les **décisions modificatives nécessaires au Budget Général et au Budget Annexe de l'Eau** afin d'inscrire les crédits permettant la réalisation de cette opération.

Ces décisions modificatives seront équilibrées conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

### **Article 5 – Autorisation donnée au Maire**

D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 04 septembre 2026

La publication le 04 septembre 2026

|            |                                                |         |
|------------|------------------------------------------------|---------|
| Code INSEE | COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET GENERAL 47600 | DM 2026 |
|            | Collectivité                                   |         |

20260409.004

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUAssemblée

### DECISION MODIFICATIVE N° 5

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Nombre de membres en exercice | 23         |
| Nombre de membres présents    | 20         |
| Nombre de suffrages exprimés  | 22         |
| VOTES : Contre                | Pour 22    |
| Date de convocation :         | 28/08/2026 |

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le QUATRE SEPTEMBRE, le Assemblée légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de DORNIER AURELIEN, Maire.

Objet : DECISION MODIFICATIVE : Révision de crédit pour une avance entre le budget principal : 276342 en recette et en dépenses d'investissement pour un montant de 160 000 euros

| Désignation                                      | Diminution sur crédits<br>ouverts | Augmentation sur crédits<br>ouverts |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 276342 : Créances Collectivité de rattachement |                                   | 160 000.00 €                        |
| TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières  |                                   | 160 000.00 €                        |
| R 276342 : Créances Collectivité de rattachement |                                   | 160 000.00 €                        |
| TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières  |                                   | 160 000.00 €                        |

Signataires :

Certifié exécutoire par DORNIER AURELIEN, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/09/2026 et de la publication le 04/09/2026.

A Val-d'Usiers, le 04/09/2026.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



## **Délibération n°20260409\_005 : Etablissement d'une servitude au profit d'Enedis**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2241-1,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-4,

La société ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à Val-d'Usiers préfixe 282 section AC n°379. Conformément à la convention sous seing privé, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.

Un plan permettant de localiser la canalisation figure en annexe.

La convention proposée par ENEDIS est compatible avec l'affectation des parcelles concernées. Dès lors, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la société ENEDIS et de conclure avec elle une convention de servitude.

Cette opération donnera lieu au paiement d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle 282 section AC n°379 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude par acte authentique et tous les documents y afférent.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 septembre 2026

La publication le 8 septembre 2026

## **Délibération n°20260409\_006 : Changement de locataire route du Val**

Monsieur le maire rend compte de la vacance d'un logement communal (Bians : 1460 route du Val).

La commission s'est réunie pour attribuer ce logement.

Après concertation et délibéré :

Le conseil décide à l'unanimité :

- o D'attribuer la location de l'appartement à Mme CAGNON Aline à compter du 01/08/2026 ;

- D'établir un nouveau bail. Loyer mensuel 690 € + 50 € pour le garage ;
- Que le loyer sera révisé tous les ans au 1<sup>er</sup> septembre ;
- Une caution correspondant à un mois de loyer sera encaissée par le percepteur.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 septembre 2026

La publication le 8 septembre 2026

**Délibération n°20260409\_007 : Approbation du projet d'implantation d'une antenne-relais  
ORANGE sur la commune**

TOTEM France est une société spécialisée dans l'hébergement d'Équipements Techniques. Elle a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites (pylônes, etc....), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe.

La création d'un pylône de téléphonie mobile sur le terrain situé lieu-dit « les Loges », sur la parcelle référencée section ZE n°32 à Val-d'Usiers, permettrait de remplir les objectifs de couverture et ainsi d'avoir une bonne qualité de service dans la zone à couvrir.

Totem propose un projet de bail d'une durée de 12 ans et moyennant le versement d'un loyer annuel de 2 000 € à compter de la signature du bail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le projet de bail avec la société TOTEM France,

**Approuve** le projet d'implantation d'une antenne-relais sur la commune ;

**Approuve** le bail portant mise à disposition d'une emprise de la parcelle ZE n°32 à Val-d'Usiers à la société TOTEM France pour l'implantation de cette antenne relais ;

**Autorise** Monsieur le maire à signer le bail et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 septembre 2026

La publication le 8 septembre 2026

## Délibération n°20260409\_008 : Projet d'acquisition d'une habitation avec terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente de la maison cadastrée :

| DESIGNATION PARCELLAIRE |                | ADRESSE               | CONTENANCE CADASTRALE (en m²) | EMPRISE A ACQUERIR (en m²) |
|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Section du cadastre     | N° du cadastre |                       |                               |                            |
| AA                      | 90             | Impasse de la Frénaie | 4204                          | 4204                       |
| Total                   |                |                       |                               | 4 204                      |

Le terrain intéresse la commune car il est situé à proximité de la caserne et du périscolaire. Il s'agirait d'un projet à long terme sans projet immédiat.

Si la commune achète la maison avec le terrain, elle a la possibilité de la louer et de déduire les loyers du prix final (par le biais de l'Etablissement Public Foncier).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 21 voix pour et 1 abstention :**

- de se porter acquéreur du bien désigné ci-après :

| DESIGNATION PARCELLAIRE |                | ADRESSE               | CONTENANCE CADASTRALE (en m²) | EMPRISE A ACQUERIR (en m²) |
|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Section du cadastre     | N° du cadastre |                       |                               |                            |
| AA                      | 90             | Impasse de la Frénaie | 4204                          | 4204                       |
| Total                   |                |                       |                               | 4 204                      |

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 14 septembre 2026

La publication le 14 septembre 2026

## Délibération n°20260409\_009 : Demande de subvention – Deco Val

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle association a été créée : Deco Val. Elle a pour but de décorer et d'animer le village. Cette association sollicite une subvention. Le montant de 500 € est proposé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour, 1 voix pour 800 €, décide (Véronique Viennet et Danièle Bassignot ne prennent pas part au vote) :**

- d'allouer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Déco Val ;
- d'inscrire les crédits au compte 65748.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2026

La publication le 11 septembre 2026

#### **Délibération n°20260409\_010 : AMO rue des 3 Fontaines – attribution de la mission**

Monsieur le Maire expose que la rue des 3 Fontaines est en mauvais état (voirie et réseaux). Cette rue était une priorité dans le schéma directeur. Il conviendrait de refaire les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la voirie.

Dans le cadre de ce projet, il convient de recruter un AMO pour réaliser une étude de faisabilité. Une consultation a été lancée. 3 entreprises ont répondu.

Au vu du rapport de la commission, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché au Cabinet d'Etudes André 25300 Pontarlier pour un montant de 9 560 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :**

- **ATTRIBUE** le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la voirie et des réseaux de la rue des 3 Fontaines au Cabinet d'Etudes André pour un montant de 9 560 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché mentionné ci-dessus et les pièces afférentes.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2026

La publication le 11 septembre 2026

#### **SECTION DE PISSENAVACHE**

Les élections auront lieu le dimanche 20 septembre 2026 à la mairie de 8h00 à 18h00 (Goux).

## **SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE**

Parcelle cadastrée section AA n°45.

Il existe une servitude sur la parcelle concernée. Le Conseil municipal valide à 19 voix pour et 3 abstentions la suppression de la servitude uniquement si les réseaux ne sont plus utilisés.

Une équipe municipale ira vérifier sur place.

## **Questions diverses :**

- 100 ans de la Minoterie Dornier le 5 septembre 2026.
- Forum des associations : le samedi 5 septembre 2026 de 9h00 à 11h00. Les cartes avantages jeunes seront distribuées à cette occasion.
- Une commande groupée de fioul sera organisée courant septembre.
- Vente de bois de chauffage : vendredi 16 octobre à 20h00 à la salle des fêtes de Sombacour.
- Broyage automnal : organisation d'une nouvelle campagne courant octobre avec inscriptions en mairie. Maximum 1h15 par habitation / pas de taille d'arbres.
- Commission salle polyvalente : prochaine réunion le 30 septembre à 18h30.
- Covoiturage : proposition de créer un réseau Val-d'Usiers-Pontarlier afin de faciliter la mobilité à l'aide de macarons : projet Stop Sécurisé.  
La commune propose de mettre à disposition les arrêts de bus et de mettre en lien le réseau de covoiturage avec l'association de sécurité routière.
  
- Circulation rue de la Coinchette : une pétition a été reçue en mairie concernant les problèmes de vitesse excessive et de comportements dangereux constatés dans la rue. Il est demandé d'étudier la mise en place de mesures supplémentaires pour faire ralentir les véhicules et de renforcer la signalisation et les dispositifs de sécurité. L'objectif est de prévenir les accidents et de protéger les vies.  
Monsieur le Maire donne une réponse au courrier :
  - Les relevés effectués à l'aide du radar pédagogique dans la rue montrent que la majorité des automobilistes adoptent une allure modérée, les excès de vitesse importants sont rares.
  - Le courrier a été transmis à la gendarmerie pour qu'elle accorde une attention particulière à la rue de la Coinchette et qu'elle intensifie ses contrôles si possible.
  - La rue a fait l'objet d'une réfection complète il y a 2-3 ans (rétrécissement de la voirie, signalisation) dans un but d'amélioration de la sécurité routière.
  - Le Maire propose de mettre en place une solution raisonnable permettant d'améliorer la sécurité des riverains et des autres usagers. Une solution test est proposée par André Bach par le biais de l'installation de stops.
  
- Travaux de la mairie : le désamiantage est terminé, les travaux de maçonnerie débiteront le 14 septembre.

Prochaine réunion : vendredi 2 octobre 2026 à 20h00

Le Maire :

La secrétaire de séance :